

Réf : CA2017/70

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS
ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'ÉMÉRITAT**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **20 octobre 2017** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, pris en ses articles L.712-3 et L.952-11,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 tel que modifié par le décret n°2014-997 du 2 septembre 2014, pris en ses articles 40-1-1 et 58,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Entendu l'exposé en séance de M. Boutoulle, vice-président Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE, par la présente délibération, les modalités et critères d'attribution de l'éméritat, tels que présentés en document ci-joint.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20 octobre 2017

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	17
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 24/11/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 10/11/2017